

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmis au représentant de l'Etat

Le 15 novembre 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 12 et 13 novembre 2013**

**2013 DEVE 139** Subvention (4 000 euros) à l'association Société Centrale d'Apiculture (SCA) (14<sup>ème</sup>), pour ses actions de sensibilisation du public à la vie des abeilles, à la pollinisation et aux activités apicoles.

**M<sup>me</sup> Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2013, par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose d'approuver la subvention de la Ville de Paris à l'association Société Centrale d'Apiculture (SCA) pour ses actions de sensibilisation du public à la vie des abeilles, à la pollinisation et aux activités apicoles ;

Sur le rapport présenté par Madame Fabienne GIBOUDEAUX, au nom de la 4<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 4 000 euros est attribuée à l'association Société Centrale d'Apiculture (SCA) dont le siège social est situé 41 rue Pernety 75014 Paris, pour ses actions de sensibilisation du public à la vie des abeilles, à la pollinisation et aux activités apicoles.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 820, nature 6574, ligne VF 23006 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2013.